

16-5-2007

LYONMAG GROUPE

04.72.85.37.00 / Email

LYON 2 EM

18 rue des remparts d'Alinay
04 72 40 28 98

LYON PART-DIEU

183 rue André Philip
04 78 14 58 52

LYON 6 EM

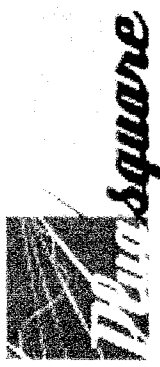
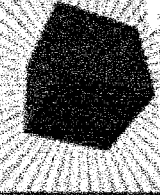
Angle rue Vendôme / rue Sully
04 78 93 92 14

1 ABONNEMENT = 3 CLUBS

www.ladyfitness.fr

Decouvrez www.plugsquare.com

Boutique en ligne et communauté



AR

INFOS

- Historique
- Chiffres
- Organigramme
- Recrutement

LYONMAG PHOTOS

Accueil du site > Les magazines > Lyon Mag' > Articles > Dispense de peine pour deux militants anti-pub

DISPENSE DE PEINE POUR DEUX MILITANTS ANTI-PUB

Le tribunal de police de Lyon a pris une décision rare en dispensant de peine "deux casseurs de pub" lyonnais.

Ce matin, le tribunal de police de Lyon a dispensé de peine deux jeunes militants anti-pub qui avaient été reconnus coupables suite à la "dégradation légère" de panneaux publicitaires. Un étudiant de 20 ans et une salarié d'association de 28 ans étaient poursuivis pour avoir écrit "consomme, pollue" sur une publicité pour une voiture le 27 janvier dernier dans le 6e arrondissement de Lyon. La société JC Decaux avait alors porté plainte pour dégradation. Le jugement rendu est une première en France. Jamais un tribunal n'avait prononcé une dispense de peine dans une telle affaire. Pour les accusés, cela prouve que le juge a entendu "la dimension politique" de leur geste.